



# Comment se passe la VAE ?

- 1** Recueillir de l'information du conseil **en s'inscrivant à France VAE :** <https://vae.gouv.fr/>
- 2** Rédaction du **dossier de Faisabilité** avec un architecte de parcours VAE
- 3** **Étude de Faisabilité** par le ministère certificateur
- 4** Constitution du **dossier de Validation** avec un accompagnateur de parcours VAE : Accompagnement méthodologique individuel et dépôt du dossier
- 5** **Entretien avec un Jury** de professionnels et/ou formateurs qui délivre la certification

## Modalités d'évaluation :

Entretien devant un jury de professionnels et/ou formateur respectivement spécialistes du métier concerné et du diplôme visé. L'objectif est de vérifier que les compétences acquises par le candidat au cours de ses expériences correspondent bien aux compétences requises par le référentiel du diplôme.



Validation totale

ou

Validation Partielle

Absence de validation



### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le site où se déroule les rendez-vous en présentiel est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes demandes, une référente handicap est à votre disposition.

Angélique Maufus : 05 55 81 48 91 - [angelique.maufus@educagri.fr](mailto:angelique.maufus@educagri.fr)

## CFPPA de la Creuse

Le Chaussadis 23150 Ahun



Informations complémentaires,  
financements, inscription...etc  
FLASHER CE QR CODE !

